



Bruxelles, le 13 juin 2017  
(OR. fr)

11756/95  
DCL 1

AVIATION 14

## DÉCLASSIFICATION

---

du document: 11756/95 RESTREINT

en date du: 17 novembre 1995

Nouveau statut: Public

---

Objet: **PREPARATION DE LA SESSION DU CONSEIL (TRANSPORTS) DE 7  
ET 8 DECEMBRE 1995**  
- Recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à  
négocier avec les Etats-Unis dans le domaine de transports aérien

---

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

**RESTREINT**

RESTREINT

AVIATION 14

**RAPPORT**

du : Groupe "Aviation"

au : Comité des Représentants permanents

n° doc. préc. : 8228/95 PV/CONS 35 TRANS 94

n° prop. Cion. : 6940/95 AVIATION 5 [SEC(95) 646 final]

Objet : **PREPARATION DE LA SESSION DU CONSEIL (TRANSPORTS) DES  
7 ET 8 DECEMBRE 1995**

- Recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à négocier avec les Etats-Unis dans le domaine des transports aériens

La Présidence a inscrit ce point à l'ordre du jour de la réunion du Groupe "Aviation" du 15 novembre 1995.

En introduisant ce point, le Président a rappelé que lors de sa session des 19 et 20 juin 1995, le Conseil a notamment :

- "convenu de la nécessité de poursuivre l'examen de la recommandation de décision relative aux négociations avec les Etats-Unis ainsi que la réflexion engagée sur la définition d'un socle de principes communs et a invité dans ce contexte la Commission à effectuer une analyse approfondie démontrant si des négociations au niveau communautaire permettraient objectivement d'obtenir un meilleur résultat pour tous les Etats membres et de définir un intérêt commun ;
- invité, dans le contexte précédent, la Commission à mieux préciser les enjeux économiques d'une négociation globale pour la Communauté et ses Etats membres dans chacun des domaines identifiés au sein du Groupe "Aviation" ;

**RESTREINT**

# RESTREINT

- souligné la nécessité d'approfondir les problèmes soulevés, en particulier les problèmes juridiques, à la lumière notamment de l'avis 1/94 de la Cour de Justice des Communautés européennes ;
- demandé en conséquence au Comité des Représentants permanents, assisté par le Groupe "Aviation", d'élaborer en vue de la session du Conseil de décembre 1995 un nouveau rapport suggérant des orientations ou des décisions prioritaires, à la lumière aussi de l'analyse approfondie des éléments cités ci-dessus."

Le représentant de la Commission a réitéré que son institution se tiendrait à ses engagements sur la présentation d'un rapport concernant les demandes adressées par le Conseil à la Commission. En outre, le représentant de la Commission a fait remarquer que ce rapport utilisera les données disponibles, dans certains cas difficiles à obtenir, et quant au fond tentera de mettre en évidence si l'intérêt de la Communauté et des Etats membres est mieux servi par l'approche bilatérale ou par une approche communautaire. Toutefois, le représentant de la Commission a indiqué que, à ce stade, le rapport n'est pas encore conclu.

Le Président a pris note de cette situation et a indiqué que le laps de temps d'ici au Conseil, avec un calendrier de travaux serré, ne permettrait par conséquent pas l'examen du rapport, ni par le Groupe "Aviation", ni par le Comité des Représentants permanents, notamment sur sa qualité et sur les réponses données aux problèmes soulevés par le Conseil.

La délégation allemande a indiqué qu'il s'agit d'un sujet très important, demandant urgence dans la présentation du rapport, du fait que la Commission avait adressé des lettres, concernant la violation du Traité, aux délégations qui ont récemment paraphé ou signé des accords bilatéraux avec les Etats-Unis dans le domaine de l'aviation.

# RESTREINT

11756/95

JMDB/sh

F

- 2 -

# RESTREINT

Le Président a confirmé, à la suite de l'intervention de deux délégations (GR,NL) que, en tout cas, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité des Représentants permanents du 22 novembre 1995 en préparation du Conseil (Transports) des 7 et 8 décembre 1995.

Par ailleurs, deux délégations (DK,S) ont soulevé le problème de l'extension de cet accord entre la Communauté et les Etats-Unis à la Norvège, indépendamment de ce qui est prévu dans l'accord sur l'EEE.

DECLASSIFIED

# RESTREINT

11756/95

JMDB/sh

F

- 3 -